

RAPPORT N° 05/7-36
au Conseil Municipal

OBJET

**CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

Certaines opérations et manifestations organisées par la Commune nécessitent un renfort momentané des effectifs.

Pour faire face à un besoin occasionnel, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents, conformément à l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

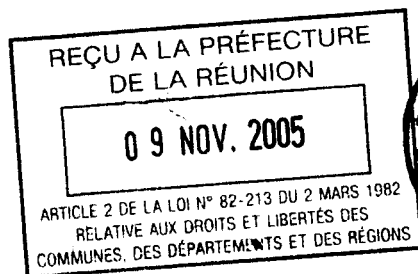
Le contrat est dans ce cas, établi pour une durée maximum de trois (3) mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel.

La Délibération créant l'emploi doit préciser, en application de l'Article 34 de la Loi statutaire, le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Je vous demande, en conséquence, de créer les emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité dont la liste figure en annexe ci-après jointe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Député-Maire absent
Le Premier Adjoint



Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/7-36
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 3 novembre 2005**

OBJET

**CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/7-36 du Député-Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité dont la liste figure en annexe ci-après jointe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 NOV. 2005

Pour le Député-Maire absent
Le Premier Adjoint

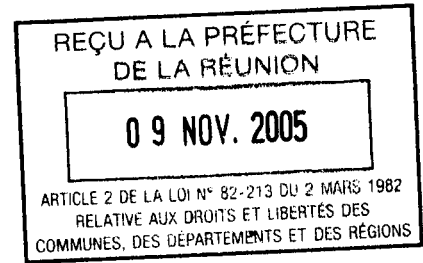


**CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
RENFORT D'EFFECTIF	SECRETARIAT DES SERVICES COMMUNAUX	2	ORGANISATION ET GESTION DU SECRETARIAT - GESTION DE L'INFORMATION - RECEPTION DES APPELS TELEPHONIQUES - ENREGISTREMENT ET REPARTITION DU COURRIER - ORGANISATION ET PREPARATION DES SUPPORTS DE REUNION SUIVI DE RELANCES ET ECHEANCES	CANDIDAT DE NIVEAU V AU MINIMUM	ENTRE 1 221,11 ET 1 678,47 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	SERVICES TECHNIQUES	6	AGENTS POLYVALENTS CHARGES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS, DE MACONNERIE, DE PEINTURE ET DE SOUDURE EN BATIMENT	CANDIDAT AYANT DEJA TRAVAILLE DANS LES DOMAINES CITES	ENTRE 1 221,11 ET 1 434,25 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE	6	ENSEIGNEMENT D'ACTIVITES ARTISTIQUES DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES : - FORMATION MUSICALE - CLARINETTE - BATTERIE	CANDIDATS TITULAIRES DU DIPLOME D'ETAT OU DU CERTIFICAT D'APTITUDE DANS LA DISCIPLINE CONCERNEE	DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL : ENTRE 2 ET 20 HEURES EN FONCTION DES BESOINS DU SERVICE NIVEAU DE REMUNERATION : ENTRE 20 ET 30 € BRUTS PAR HEURE EN FONCTION DU TITRE OU DU DIPLOME DETENU
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA COMMUNE ET PROMOTION DU SPORT	DIRECTION PROMOTION DU SPORT	20	ANIMATEURS SPORTIFS CHARGES DE L'ENSEIGNEMENT D'ACTIVITES SPORTIVES DIVERSES AUPRES DES SCOLAIRES ET DU PUBLIC	BREVET FEDERAL AU MINIMUM	ENTRE 14,74 ET 22,26 € BRUTS PAR HEURE EN FONCTION DU DIPLOME DETENU


**CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION PROMOTION DU SPORT	5	EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES AUPRES DES SCOLAIRES ET DU PUBLIC	BREVET D'ETAT DU 1ER DEGRE AU MINIMUM	1 486,02 € BRUTS MENSUELS MINIMUM
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION PROMOTION DU SPORT	3	SAUVETEURS AQUATIQUES : SURVEILLANCE DES BASSINS	BNSSA AU MINIMUM	ENTRE 1 162,01 ET 1 427,00 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	MAISON DE LA COMMUNICATION	1	EMPLOYE DE BIBLIOTHEQUE	NIVEAU BAC AU MINIMUM	ENTRE 1 221,11 ET 1 678,47 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT



Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du **03/11/2005**
En annexe à la Délibération N° **0517-36**

LE MAIRE *abs*



Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint